



Exposition vente « De TERRE et de VERRE # 4 » les 8 et 9 octobre 2022

Installation le 7 octobre

Salle de la Coupole, 1 rue Sainte Anne 21000 Dijon

Demande de participation à l'exposition : à retourner pour le 18 juillet 2022.

L'association des Métiers d'Art en Côte d'Or organise une exposition vente réservée aux métiers d'art de la Terre et du Verre salle de la Coupole rue Sainte Anne à Dijon, avec le soutien de la mairie de Dijon :

Les 8 et 9 octobre 2022 de 10heures à 19heures.

Installation le vendredi 7 octobre, démontage le dimanche 10 octobre (de 19 à 21h).

Dossier à retourner à :

Association Métiers d'Art en Côte d'Or

COORDINATRICE : Mme Harmonie MARIETTE

Adresse postale : 25 rue de la Verrerie, 21370 VELARS-SUR-OUCHE

Adresse mail : metiersdartencote@gmail.com

Manifestation organisée par Métiers d'Art en Côte d'Or avec le soutien de la Ville de Dijon.

Nom de l'entreprise :

Nom et prénom du gérant :

Adresse :

N° de Siret ou adhérent Maison des artistes :

Tél : Portable :

Mail :

Site internet :

Page Facebook / instagram :

Type de production :

Descriptif des pièces, créations

exposées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règlement :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (sécurité non assurée...nombre d'exposants non atteint ...etc.)

Les désistements ne pourront donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure (avec justificatif), ou si l'exposant trouve un remplaçant répondant à la qualité de la manifestation.

Au vu des dossiers, l'association MAeCO sera seule juge de l'affectation des emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants.

La vente d'œuvres et articles d'artisanat d'art est réservée aux seuls professionnels des secteurs d'activités concernés, **la revente est proscrite.**

Les artisans s'engagent à être présents tout au long de l'exposition et à respecter les créneaux horaires d'installation et de remballage de leurs stands.

Conditions générales :

Emplacement mis à disposition : 3,00m x 2,20m à confirmer selon le nombre d'exposants.

L'association se réserve le droit d'affecter les emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants.

Le matériel d'exposition est à la charge de l'exposant.

Besoin en électricité : OUI / NON (entourer la réponse).

Il est possible cependant d'obtenir des grilles et des tables :

Besoin de grilles : 2m par 1 mètre :grilles.(minimum 2).

Besoin de tables de 2mètres :tables.(en dépannage)

Les rallonges, et multiprises ne sont pas fournies.

Parking Sainte Anne (hors camionnette hauteur limitée à 2,10m) : possibilité de commander des tickets à 4,50euros la journée

=> **pour les adhérents : je commandetickets gratuits.**

⇒ pour les non adhérents : je commandetickets X 4,50euros=euros .

Chèque à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.

Participation financière :

- Un chèque d'un montant du prix de la participation soit de
==> **30 euros si vous êtes adhérent de l'association en 2022.**
==> **75 euros si vous n'êtes pas adhérent libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.**

(Chèque encaissé au moment de la manifestation).

- Un chèque de caution de 80 euros libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.

A la fin de la manifestation, il vous sera demandé le total de vos ventes de manière anonyme. Ce recueil d'informations sera seulement utilisé au sein de l'association et servira à améliorer la manifestation.

Sécurité et responsabilité civile :

Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité imposées par les règlements et les organisateurs (plan Vigipirate) ainsi que les mesures sanitaires qui peuvent évoluer face à la pandémie de COVID-19.

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements et installations de la salle.

Ils devront être couverts par une assurance multirisque responsabilité civile.

Dossier complet à retourner pour le 18 juillet 2021 avec les documents suivants :

- **Un justificatif du statut** : extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers ou Maison des artistes pour tous.
- **une attestation d'assurance responsabilité civile** de l'entreprise mentionnant la prise en charge de la manifestation.
- **Un chèque d'un montant du prix de la participation** soit de
 - ==> **30 euros** si vous êtes adhérent de l'association
 - ==> **75 euros** si vous n'êtes pas adhérent libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.
- **Un chèque de caution de 80 euros** libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.
- **Un chèque pour les tickets parking commandés.**
- **3 photos de vos pièces :**
 - ==> Envoi par mail à metiersdartencotedor@gmail.com
- Une enveloppe **suffisamment affranchie.**

Tout dossier incomplet sera refusé.

La candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement de la manifestation.

L'association Métiers d'Art en Côte d'Or validera les demandes de participation fin juillet 2022, vous en serez informés par mail.

Cachet et signature précédés de la mention « Lu et approuvé » et « je m'engage à exposer »)

Date :/...../ 2022.

Coordinatrice de la manifestation Mme Harmonie MARIETTE :
metiersdartencotedor@gmail.com